

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/12/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel BACCONNIER à Andrée LIGONNET, Sylvie RUELLE à Bernadette CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Mathieu GAGET, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Emilie JULLIEN, Christelle HAON à Henri HOURIEZ, Christophe LIAUD à Corinne FALCONNET, Fabienne ALPHONSINE à Patrice SAUMON, Gaelle VUILLOT à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.12.20.15**OBJET : Suppression de postes**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1^{er} janvier 2022 à la suppression des 14 emplois suivant du tableau des effectifs de la collectivité :

Nombre emplois	INTITULE EMPLOIS	MOTIFS de SUPPRESSION
2	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe à Temps Complet	Avancement de grade
1	Adjoint Administratif à Temps Non Complet 24.5/35èmes	Mutation
1	Technicien Principal 1 ^{ère} classe à Temps Complet	Retraite
1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe à Temps Complet	Promotion Interne
4	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Avancement de grade / Retraite / Décès

	à Temps Complet	
2	Adjoint Technique à Temps Complet	Avancement de grade
1	Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe à Temps Complet	Avancement de grade
1	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe à Temps Complet	Retraite
1	Agent Social à temps non complet pour 24.5/35èmes (70%)	Augmentation à 28/35èmes (80%) d'un temps complet

Le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable à la suppression des postes détaillée ci-avant, le 3 décembre 2021.

Le Tableau des Effectifs est mis à jour à la suite de ces suppressions d'emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la suppression des emplois tels que listés ci-dessus à la date du 1^{er} janvier 2022.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 20/12/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 22 décembre 2021 22/12/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20211220-lmc110213-DE-1-1

Adjointe déléguée

Andrée LIGONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.